



SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS

Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée**

QUE le 9 janvier 2017, le règlement 2017-347, déterminant le taux des taxes foncières générales à taux variés, le taux des taxes spéciales, la tarification des services ainsi que les modalités de paiements pour l'année 2017 a été adopté.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture; le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité : <http://st-jean.iledorleans.com/>.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 10 janvier 2017

Marie-Ève Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
